



Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 130 de l'ordre du jour

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté la résolution 65/123 sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire. La résolution fait fond sur les relations institutionnelles entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP) qui se sont développées depuis 10 ans et recommande une composante parlementaire plus structurée pour les travaux de l'Organisation.

Par cette résolution, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-sixième session une question *sui generis* intitulée « Interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire ». En modifiant le libellé, y ajoutant les parlements nationaux et y soulignant l'interaction et non la coopération, les États Membres ont indiqué leur désir d'explorer plus à fond les moyens par lesquels les parlements nationaux peuvent contribuer aux travaux de l'Organisation. Le libellé confirme que l'UIP, organisation mondiale des parlements nationaux, continuera de jouer un rôle primordial pour soutenir ces relations.

Le présent rapport recense certaines des modalités et certains des exemples d'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP portant sur la période écoulée depuis l'adoption de la résolution en 2010. Il contient aussi des recommandations sur la manière dont le système des Nations Unies pourrait participer plus systématiquement avec les parlements nationaux à des domaines d'action précis. La liste complète des activités réalisées pendant cette période figure dans l'annexe au rapport.



I. Introduction

1. Depuis qu'elles ont conclu un accord de coopération en 1996, l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire (UIP) ont noué des liens de coopération de plus en plus étroits. Renforcées par la Déclaration du Millénaire, qui a préconisé de renforcer encore leur coopération, leurs relations se sont de plus en plus institutionnalisées et l'Assemblée générale a accordé à l'UIP le statut d'observateur permanent.

2. L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux : le nombre de ceux qui en sont membres et participent à ses activités est de 159. L'UIP renforce les parlements et étoffe leur aptitude à légiférer et à demander des comptes aux gouvernements.

3. L'UIP encourage la participation accrue des parlements à l'action internationale. Elle donne à la coopération internationale une dimension parlementaire, renforce la transparence et la responsabilité dans les processus mondiaux et mobilise l'action parlementaire face aux grands problèmes mondiaux. Dans un système international qui repose de plus en plus sur les principes de l'état de droit et de la gouvernance démocratique, une participation parlementaire internationale plus vigoureuse est assurément souhaitable afin de recenser les solutions éventuelles aux grandes questions mondiales et d'œuvrer à leur application.

4. La coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP sert à élargir l'appui des parlements à l'Organisation et à la mise en œuvre des accords multilatéraux. De même, elle donne aux consultations et décisions de l'Organisation sur les grandes questions mondiales de notre temps une perspective parlementaire unique. En fin de compte, le renforcement de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP aide à combler l'écart démocratique dans les relations internationales.

II. Interaction politique à l'UIP entre les parlements et l'Organisation des Nations Unies

5. Depuis 2010, les assemblées de l'UIP n'ont cessé d'offrir aux responsables de l'Organisation des Nations Unies des possibilités de dialogue avec un vaste ensemble de législateurs sur les questions mondiales de grande importance pour l'Organisation. Le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, les responsables du Secrétariat, les chefs des institutions spécialisées et les hauts représentants de l'Organisation ont assisté aux assemblées de l'UIP, faisant prendre conscience des grands processus en cours à l'Organisation des Nations Unies et cimentant pour eux l'appui politique nécessaire.

Interaction avec les hauts responsables de l'Organisation des Nations Unies

6. En octobre 2011, à Berne, le Secrétaire général a fait, à l'ouverture de la cent vingt-cinquième assemblée de l'UIP, un discours liminaire dans lequel il a appelé l'attention sur la nécessité de renforcer la responsabilité politique et encouragé une forte participation parlementaire au processus menant à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en 2012 (Rio +20).

7. En avril 2011 à Panama, le Président de l'Assemblée générale a assisté à la cent vingt-quatrième assemblée de l'UIP, où, avec les présidents et dirigeants parlementaires, il a pris part à un débat sur la gouvernance économique mondiale. À la même session, la Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) a exposé les priorités de ce nouvel organe des Nations Unies. Elle a parlé des voies de coopération avec les parlements et les parlementaires afin de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation politique de la femme. Les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont assisté, en avril 2012 à Kampala, à la cent vingt-sixième assemblée de l'UIP et parlé de questions de santé maternelle et infantile, de développement durable, et du VIH/sida et du droit.

8. Aux assemblées, les parlements membres de l'UIP ont adopté des résolutions sur les grands problèmes qui se posent à la communauté internationale. Saisissant les vues des membres de la majorité et de l'opposition de la plupart des parlements du monde, elles apportent aux travaux de l'Organisation des Nations Unies une contribution politique d'une richesse sans égal. De plus, elles recensent les mesures d'appui aux efforts de l'Organisation que les parlements pourront prendre et elles leur sont renvoyées pour examen plus poussé et suivi. Elles ont été distribuées à l'Assemblée générale et à ses organes subsidiaires au titre des points de l'ordre du jour pertinents.

9. Les résolutions d'adoption récente ont porté sur la réponse humanitaire aux catastrophes naturelles au Pakistan et en Somalie, la prévention des violences électorales et la promotion d'une passation souple du pouvoir, la transparence et la responsabilité dans le financement des partis politiques et des campagnes électorales, le renforcement de la réforme démocratique dans les démocraties émergentes, notamment d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, le développement durable et la gestion du changement démographique, la redistribution du pouvoir et de la richesse, et la santé maternelle et infantile.

10. La Commission UIP des affaires des Nations Unies reflète, au niveau mondial, la pratique que certains parlements (par exemple, le Bundestag en Allemagne) ont adoptée et qui est de créer une commission consacrée aux questions des Nations Unies. Elle a continué d'entendre des fonctionnaires de l'ONU et de discuter et rédiger des apports parlementaires aux processus de l'Organisation. Les législateurs qui ont assisté aux sessions de cette commission ont examiné les mesures prises aux parlements pour tenir les engagements internationaux. Sa session de 2011 a tenu des débats sur le désarmement nucléaire, la diversité culturelle et l'Alliance des civilisations, le développement durable et la promotion de l'économie verte, le suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et de la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

III. Inclusion des préoccupations des parlements dans les grands processus de l'Organisation des Nations Unies

11. L'UIP a joué un rôle décisif pour donner aux grandes conférences mondiales une dimension parlementaire qui s'est avérée fort utile car elle a enrichi les débats et

permis aux idées et aux préoccupations des parlementaires d'être prises en compte dans les débats et leur issue, et elle a étoffé le soutien politique à la mise en œuvre des résultats de ces rencontres. Cela étant, l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 65/123, de participer plus systématiquement avec l'UIP à l'établissement d'une composante parlementaire et à son intégration dans les travaux des principaux organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies et l'examen des engagements internationaux.

12. Pendant la période à l'examen, les parlements ont contribué à plusieurs processus de l'Organisation des Nations Unies comme, en 2011, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le sida (New York), la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Istanbul), les seizième et dix-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques [Cancún (Mexique) et Durban (Afrique du Sud)] et la rencontre parlementaire annuelle à l'occasion de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (New York).

13. Dans tous ces cas, des parlementaires ont été encouragés à se joindre à leur délégation nationale, une réunion parlementaire a été organisée dans le cadre de la principale conférence des Nations Unies et une contribution parlementaire officielle a été présentée aux processus et reprise à divers degrés dans les documents finaux respectifs.

La voie parlementaire de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

14. La contribution parlementaire à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés a été exemplaire : elle mérite non seulement d'être imitée mais même encore développée à l'avenir. Elle a eu lieu sur une longue période, a saisi plusieurs dimensions à la fois et a conjugué synergiquement les éléments politiques et les éléments opérationnels. Commencée très tôt, elle a été organisée sous forme de voie parlementaire facile à identifier dans le processus intergouvernemental global.

15. Aidés par l'UIP, les parlements ont participé et contribué directement aux examens des progrès nationaux du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pendant la décennie 2001-2010. Parallèlement aux processus nationaux, l'UIP a sollicité les avis des parlementaires sur le nouvel accord, portant sur la décennie 2011-2020. L'UIP a participé aux réunions des groupes interinstitutions, organisées par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, afin de coordonner les activités du système des Nations Unies à l'appui du processus préparatoire de la Conférence, et elle a suivi les négociations intergouvernementales, en énonçant les idées de parlementaires issues des consultations.

16. Avec les progrès des préparatifs de la Conférence d'Istanbul, le Haut Représentant et le gouvernement hôte ont encouragé la participation des législateurs des pays les moins avancés (des partis de la majorité comme de l'opposition) à leur délégation nationale à la principale rencontre des Nations Unies à Istanbul. Ensemble, l'UIP, l'Organisation des Nations Unies et le Parlement du pays hôte ont réuni, pendant la Conférence d'Istanbul, un forum parlementaire qui a servi à renseigner environ 200 parlementaires sur les principaux éléments du nouvel accord international.

17. De ce fait, et pour la première fois, le document final de la Conférence contenait des dispositions fermes pour assurer la maîtrise et le suivi, par les parlements nationaux, du Programme d'action d'Istanbul. Une proposition de projet quinquennal commun ONU/UIP visant à populariser le Programme d'action avec l'aide des parlements a été mise au point et attend l'obtention de fonds pour être mise en œuvre.

18. Le Forum multipartite de coopération en matière de développement, auquel les parlementaires peuvent participer avec les représentants de leur gouvernement, la société civile, les autorités locales et divers praticiens de la coopération au développement, constitue un autre cadre où les préoccupations des parlements se font entendre à l'Organisation des Nations Unies. Assistées par l'UIP, les réunions du Forum tenues en 2011 et au deuxième trimestre de 2012 (Mali, Luxembourg, Australie) ont permis aux parlementaires de débattre de questions comme celles-ci : comment mieux cibler l'aide aux pays les moins avancés, comment la démultiplier pour rendre le développement plus efficace et comment la concilier avec le développement durable. À bien des égards, l'apport politique des parlementaires a complété les délibérations plus techniques. Mais, surtout, la participation des parlements au Forum a fait prendre conscience de leur rôle dans la surveillance des promesses d'aide et des processus connexes de responsabilité aux niveaux national et mondial.

19. Depuis plusieurs années, l'UIP et le Bureau du Président de l'Assemblée générale organisent ensemble, à l'Organisation des Nations Unies, des réunions annuelles avec les parlementaires destinées à encourager les parlementaires, diplomates, fonctionnaires de l'ONU et universitaires à dialoguer sur les grandes questions mondiales. Les comptes rendus de ces réunions sont distribués tant à l'Assemblée qu'aux parlements nationaux. La plus récente (fin novembre 2011) a porté sur la responsabilité politique pour un monde plus pacifique et plus prospère. Elle a abordé les modalités d'une participation plus efficace des jeunes et de la société civile, la transparence budgétaire et le rôle de l'Assemblée dans le renforcement de la responsabilité politique mondiale.

IV. Contrôle parlementaire des engagements internationaux

20. Depuis 10 ans, les efforts communs de l'ONU et de l'UIP visant à donner une dimension parlementaire aux travaux des Nations Unies ont été inspirés par l'idée partagée que les parlements et leurs membres ont un rôle vital à jouer pour assurer le respect et la tenue des engagements internationaux. Les parlements disposent de multiples moyens pour veiller à ce que les lois, politiques, actions, programmes et budgets des nations tiennent compte des principes et obligations énoncés dans divers instruments internationaux.

21. Au fil des ans, de nombreux organismes et organes des Nations Unies ont coopéré étroitement avec l'UIP pour élaborer des manuels, guides et autres outils destinés aux parlementaires, axés sur les grands engagements internationaux et portant sur les sujets suivants : droit international humanitaire, protection des réfugiés, droits de l'enfant, contrôle démocratique du secteur de la sécurité, armes légères et de petit calibre, élimination de la discrimination à l'égard des femmes, budget tenant compte de la problématique hommes-femmes, droits des personnes

handicapées, traite des personnes, et le VIH/sida et le droit. Nombre de ces publications ont été traduites en plusieurs langues et ont inspiré les pratiques optimales, la réforme législative et d'autres formes d'action parlementaire à l'appui des engagements mondiaux.

22. En œuvrant avec les organismes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme, l'UIP a mis les parlements nationaux mieux à même d'examiner les engagements internationaux. En hommage à cet effort, la résolution 65/123 de l'Assemblée générale encourage l'Union interparlementaire à renforcer son concours à l'ensemble des organes conventionnels des Nations Unies chargés des droits de l'homme et au Conseil des droits de l'homme, notamment à l'occasion de l'examen périodique universel de l'exécution par les États Membres de leurs obligations et engagements en matière de droits de l'homme. L'expérience acquise à propos de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes offre des enseignements utiles sur la marche à suivre avec d'autres organes conventionnels et mécanismes d'examen de l'Organisation des Nations Unies.

Participation parlementaire aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes

23. À ce jour, le meilleur contrôle parlementaire des engagements internationaux s'est fait dans le contexte de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'UIP travaille avec les parlements des pays examinés pour qu'ils puissent participer à l'examen, concourir au rapport national, assister à la session du Comité et recevoir ses conclusions pour examen et actions parlementaires.

24. Le Comité suit désormais systématiquement le niveau de participation parlementaire à la procédure des rapports et reçoit ceux de l'UIP à chacune de ses sessions. De plus, il adopte systématiquement une recommandation selon laquelle les parlements devraient recevoir un exemplaire des conclusions du Comité et il a adopté une déclaration recommandant que les États parties veillent à la participation complète du parlement et de ses membres à la procédure de rapports et à la procédure de mise en œuvre intégrale de la Convention et de son protocole.

V. Les parlements et l'Organisation des Nations Unies au niveau national

25. Le Groupe consultatif établi par la Commission UIP des affaires des Nations Unies a continué d'examiner la mise en œuvre de la réforme « Unis dans l'action » et la cohérence du système au niveau national. Après des missions en République-Unie de Tanzanie (2008) et au Viet Nam (2009), il en a entrepris une troisième au Ghana et en Sierra Leone en mai 2011. Il a publié un rapport avec des recommandations destinées aux parlements et à l'Organisation des Nations Unies sur la manière d'encourager une participation parlementaire accrue aux stratégies nationales de développement.

26. Les conclusions des missions ont confirmé celles de l'enquête parlementaire mondiale de 2010, présentées à la troisième Conférence mondiale des présidents de parlement et reflétées dans sa déclaration finale. Le dialogue parlementaire avec

l'Organisation des Nations Unies au niveau international a beau s'être amplifié régulièrement au cours des ans, il subsiste encore un potentiel d'interaction entre les parlements et l'Organisation au niveau national.

27. Dans l'élaboration des stratégies nationales de développement, les parlements nationaux ont une importance particulière. Les pratiques optimales nouvelles de certaines équipes de pays des Nations Unies – qui ont approché plus organiquement les dirigeants parlementaires et les commissions spéciales pour essayer d'inclure les parlements dans les mécanismes nationaux de consultation, d'évaluation et de validation – donnent un exemple encourageant, digne d'être suivi ailleurs.

28. Avec plusieurs bureaux de pays des Nations Unies, l'UIP a travaillé à mettre en œuvre plus de 20 programmes d'assistance technique visant à renforcer les capacités et infrastructures des parlements nationaux dans les pays suivants : Afghanistan, Algérie, Cambodge, Congo, Émirats arabes unis, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Libéria, Maldives, Pakistan, Palestine, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, Rwanda, Seychelles, Sierra Leone, Soudan, Soudan du Sud, Thaïlande, Timor-Leste, Togo et Viet Nam. L'UIP a bénéficié de la somme des compétences de ses membres, atout unique qui permet d'étoffer les capacités des parlements et de promouvoir des pratiques démocratiques saines.

Les parlements et les équipes de pays des Nations Unies

29. Le processus de réforme « Unis dans l'action » donne l'occasion de doter d'une cohésion et d'une efficacité accrues l'aide au développement et l'édification des capacités fournies aux parlements nationaux. Trop souvent en effet, les programmes d'assistance parlementaire ont été animés par l'offre et non par la demande. Cela s'est traduit par la fragmentation, par l'absence de maîtrise et d'engagement et par des résultats limités. Les parlements devraient donc de plus en plus être inclus dans les efforts visant à aligner les programmes de développement sur les priorités fixées par les autorités nationales.

30. Le cas du Ghana offre un exemple positif d'une équipe de pays des Nations Unies qui a exemplairement œuvré avec le Parlement national. Le partenariat ONU-Parlement destiné à promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, signé en août 2010 par le Parlement ghanéen et les responsables des 14 institutions de l'ONU représentées dans le pays, a aidé à mieux structurer la coopération entre l'ONU, les ministères ghanéens et les commissions parlementaires afin de renforcer la réponse législative, l'intégration politique et l'examen dans les divers domaines intéressant les objectifs du Millénaire.

VI. Recommandations

31. L'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP va du domaine politique au domaine opérationnel et touche à presque tous les domaines d'action. Ses modalités en sont venues à inclure plusieurs approches novatrices. Envisageant l'essor à venir de cette interaction, le Secrétaire général tient à faire les recommandations suivantes.

32. Le système des Nations Unies et les États Membres pourraient plus systématiquement faire une place à une composante parlementaire organique dans

les grands processus internationaux selon la pratique optimale récemment mise au point dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

33. L'Organisation des Nations Unies et l'UIP pourraient entreprendre de lier plus étroitement les réunions annuelles avec les parlementaires aux grands processus de délibération et de négociation des Nations Unies, y compris la préparation de leurs conférences mondiales. Ces réunions pourraient ainsi mieux engendrer une contribution parlementaire à ces consultations et aux documents finaux.

34. Les États Membres devraient encourager leurs parlements à contribuer à la rédaction des rapports des États parties aux organes conventionnels de l'ONU et au Conseil des droits de l'homme ainsi que les faire participer au suivi des recommandations de ces organes. Ceux-ci devraient établir avec l'UIP et les parlements nationaux des modes de coopération semblables à ceux qui ont été établis ces dernières années entre l'UIP, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et les parlements nationaux dont les pays sont à l'examen.

35. Les pratiques optimales nouvelles des Nations Unies au niveau des pays consistant à adopter une démarche plus organique envers les dirigeants parlementaires et les commissions spéciales pour essayer d'inclure les parlements dans les mécanismes nationaux de consultation, d'évaluation et de validation donnent un exemple encourageant, digne d'être suivi ailleurs.

36. Au niveau des pays, l'Organisation des Nations Unies pourrait plus systématiquement faire appel aux compétences uniques de l'UIP et de ses parlements membres pour renforcer les institutions parlementaires, notamment dans les pays sortant d'un conflit et/ou en cours de démocratisation.

37. Conformément à la résolution 65/123 de l'Assemblée générale, des échanges annuels réguliers entre le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et la direction de l'UIP devraient avoir lieu afin d'accroître la cohérence des travaux des deux organisations et d'optimiser l'appui des parlements à l'Organisation des Nations Unies.

38. Le système des Nations Unies lui-même pourrait dialoguer plus étroitement et plus activement avec la Commission UIP des affaires des Nations Unies et son groupe consultatif, afin d'examiner les enseignements tirés, de recenser les pratiques optimales et de renforcer encore le partenariat stratégique entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP.

39. Pour remplacer celui, périmé, de 1996, un nouvel accord de coopération pourrait être conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'UIP en fonction de l'évolution des 15 dernières années.

40. Vu le partenariat en flux entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'UIP, l'Assemblée générale pourra décider d'explorer davantage les modalités et les avantages de cette interaction et continuer de faire de ce sujet un point distinct de son ordre du jour.

Annexe

Liste des activités conjointes menées depuis septembre 2010 par l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire

I. Démocratie et droits de l'homme

1. Le *Rapport parlementaire mondial*, publication conjointe de l'UIP et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a été lancé en avril 2012. Fruit de deux années de recherches approfondies faites avec le concours de nombreux parlements membres de l'UIP, il porte sur la relation en flux entre les citoyens et les parlements et, à partir de l'expérience des institutions et des personnalités politiques, cherche à recenser les problèmes actuels et les desiderata du public, en donnant des exemples de pratiques optimales pour mieux satisfaire l'attente des citoyens.

2. La réunion annuelle conjointe UIP/ONU avec les parlementaires sur le renforcement de la responsabilité politique pour un monde plus pacifique et plus prospère s'est tenue en novembre 2011 à New York. Suivie par plus de 180 parlementaires et cadres supérieurs, elle a porté sur les questions du rôle des Nations Unies pour renforcer le principe de responsabilité au niveau mondial, la participation des jeunes au processus démocratique, le renforcement des liens entre institutions nationales et société civile, ainsi que les pratiques optimales de transparence budgétaire.

3. Le 15 septembre 2011, à l'initiative de l'UIP, la Journée internationale de la démocratie a été largement appelée à l'attention des parlements par une série de rencontres et de publications. Plus de 35 parlements nationaux et organisations parlementaires régionales ont annoncé leurs activités et initiatives pour la célébrer.

4. Le Département des affaires politiques (Secrétariat des Nations Unies) et l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale ont tenu une série de tables rondes sur la promotion de la démocratie; l'UIP y a participé et a contribué aux débats sur l'égalité des sexes et la démocratie (mai 2011), et sur les droits de l'homme et la démocratie (juillet 2011).

5. Par le biais du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement, l'ONU et l'UIP ont organisé en octobre 2010, à Johannesburg, en Afrique du Sud, la Conférence mondiale de 2010 sur l'e-Parlement électronique, qui s'est notamment penchée sur les relations entre les parlements et les médias dans le contexte des nouvelles technologies de l'information et des communications. Elle a été suivie d'une réunion internationale conjointe intitulée « Achieving greater transparency in legislatures through the use of open document standards », tenue au Congrès des États-Unis en février 2012 à Washington.

6. Un forum parlementaire sur « Le triple défi de la cybersécurité : information, citoyens et infrastructure » s'est tenu en mai 2011 à Genève sous les auspices du Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement. Il s'inscrit dans le cadre du dialogue constant menant en 2015 à la conférence de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a porté

sur les défis singuliers lancés par l'usage illicite des technologies de l'information et des communications.

7. Une conférence parlementaire internationale sur les parlements, les minorités et les peuples autochtones : participation effective à la vie politique, s'est tenue en octobre 2010 à Chiapas, au Mexique. Elle a été organisée avec le concours du PNUD, du Parlement mexicain et des autorités de l'État de Chiapas, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), de l'Expert indépendant sur les questions relatives aux minorités et du Groupement pour les droits des minorités. Elle s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Chiapas, visant à réprimer la discrimination et à assurer la participation effective des minorités et des peuples autochtones aux décisions.

8. Avec le PNUD, l'UIP a publié plusieurs études relatives aux droits des minorités et des peuples autochtones : « La représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement : panorama mondial », « La diversité au Parlement : ce que les minorités et les peuples autochtones ont à dire » et « Étude de cas sur la représentation des minorités et des peuples autochtones au Parlement ».

9. En octobre 2010, avec le concours du HCDH, l'UIP a tenu un séminaire intitulé « Application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels : quel rôle pour les parlements? ». Il s'agissait de familiariser les parlementaires avec les droits consacrés dans les pactes internationaux, avec le fonctionnement des comités de suivi de l'ONU et avec le concours que les parlements peuvent apporter à leurs travaux. Le séminaire s'est aussi penché sur la portée et les incidences concrètes du droit à la liberté d'expression et du droit au travail à l'heure de la mondialisation.

10. L'UIP et l'UNICEF ont organisé pour les parlements d'Europe centrale et orientale un séminaire régional intitulé « Faire des droits de l'enfant une réalité pour les plus vulnérables d'entre eux ». Accueilli à Yerevan en juin 2011 par l'Assemblée nationale arménienne, il a exposé le régime international des droits de l'enfant et son application dans la région. Il s'est notamment penché sur la violence à leur égard.

11. L'UIP a participé à la douzième réunion intercomités des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, tenue en juin 2011 à Genève. Il s'agissait de faire adopter par les comités une approche coordonnée afin de renforcer l'efficacité desdits organes. L'UIP a donné un aperçu de l'aide qu'elle fournit à ses membres pour renforcer leurs moyens de promouvoir les droits de l'homme par une participation étroite aux travaux des divers mécanismes des droits de l'homme à l'Organisation des Nations Unies.

12. La Présidente du Conseil des droits de l'homme et un groupe d'États Membres ont participé à des débats informels sur les modalités les plus propices à un rôle accru des parlements au Conseil, notamment s'agissant de l'examen périodique universel de la tenue des engagements envers les droits de l'homme. Une rencontre à ce sujet a eu lieu le 9 mars 2012 à Genève lors de la dix-neuvième session du Conseil.

II. Égalité des sexes

13. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a parlé aux réunions parlementaires annuelles lors des sessions de 2011 et 2012 de la Commission de la condition de la femme. De plus, elle a prononcé le discours liminaire à la cent vingt-quatrième assemblée de l'UIP à Panama. Après cette réunion, un mécanisme de consultations régulières a été instauré entre l'UIP et ONU-Femmes pour recenser et concrétiser les possibilités d'action commune.

14. L'édition de 2012 de la carte mondiale des femmes en politique (UIP/ONU), qui donne des données nationales sur les femmes aux parlements et aux gouvernements, a été lancée au deuxième trimestre. Elle montre les progrès de la participation féminine aux parlements nationaux. Avec l'Initiative du PNUD pour le développement parlementaire dans la région arabe, l'UIP a publié un rapport sur les parlements sensibles au genre dans les États arabes.

15. Avec ONU-Femmes, l'UIP a organisé une journée de réunion pour les parlementaires assistant à la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme en février 2012. Le thème en était : L'émancipation des rurales : quel rôle pour les parlements?, en mettant l'accent sur les stratégies d'émancipation des rurales, notamment du point de vue de leur participation politique. L'issue de la réunion parlementaire a été exposée à une réunion plénière de la Commission. La même semaine, la publication ONU/UIP intitulée *Les femmes en politique : 2012* a été lancée au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

16. La réunion parlementaire annuelle, à l'occasion de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme en février 2011, a réuni des législateurs qui ont examiné le rôle des parlements pour promouvoir l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, la formation, la science et la technologie. Pendant la même semaine, l'UIP a organisé avec le PNUD une réunion sur la violence politique à l'égard des femmes et, indépendamment, une autre sur le rôle des parlements pour progresser vers les objectifs 4 et 5 du Millénaire sur la réduction de la mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle.

17. En juillet 2011, l'UIP a informé la quarante-neuvième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes de ses activités et de la participation parlementaire à la procédure des rapports sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'assistance technique récemment fournie aux parlements par l'UIP quant à l'égalité des sexes comprend la poursuite des consultations avec les parlements du Burkina Faso, du Cameroun, du Mali, du Rwanda et du Togo à l'appui de la réforme législative, y compris dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Sur les huit pays examinés par le Comité à sa quarante-neuvième session, quatre ont signalé une participation parlementaire d'un type ou d'un autre au processus d'examen national.

18. Avec le concours du HCDH, l'UIP a tenu en octobre 2010 un séminaire : « légiférer pour les droits de la femme », qui a porté sur la définition de la discrimination, l'inclusion de l'égalité des sexes dans la procédure législative et le contrôle de l'exécution des lois. Il a également abordé le rôle des parlements dans la mise en œuvre de la Convention et notamment les moyens de renforcer la coopération entre le Comité, les parlements nationaux et l'UIP.

19. En juin 2011, l'UIP, ONU-Femmes, le Gouvernement égyptien, le PNUD, l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, iKNOW Politics et l'Institut suédois Alexandria ont organisé au Caire une table ronde intitulée « Pathways for women in democratic transitions: international experiences and lessons learned », qui a exploré les voies de la transition démocratique, de la bonne gouvernance, de l'égalité des sexes et de la justice sociale. Les débats ont également porté sur les lois électorales et la représentation des femmes.

20. En mai 2011, l'UIP, le PNUD-Jordanie et la Chambre des représentants jordaniens ont tenu, pour les parlementaires jordaniens, une session sur l'égalité et les droits des femmes; elle s'est axée sur les réalisations accomplies et les problèmes qui subsistent dans l'exécution de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en Jordanie.

III. Développement durable

21. Pour préparer la quatrième Conférence sur les pays les moins avancés tenue en mai 2011 à Istanbul, le PNUD a coopéré étroitement avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits pays États insulaires en développement. Coordonnatrice de la voie parlementaire vers la Conférence, l'UIP a contribué à son document final et organisé, avec la Grande Assemblée nationale de Turquie, le forum parlementaire qui l'a précédée.

22. De ce fait, le document final de la Conférence, le Programme d'action d'Istanbul, contient d'importants engagements nouveaux sur le rôle des parlements. Un projet commun de suivi entre l'UIP et le Bureau a été lancé, avec un effort de collecte de fonds pour le projet. D'autre part, une proposition commune de projet avec le Bureau est mise au point afin de donner suite aux nouveaux engagements envers les pays les moins avancés pour la prochaine décennie. Première étape vers la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul par le biais des parlements : en décembre 2011, l'UIP et le Bureau ont réuni un premier séminaire national au Cambodge.

23. Pour préparer le Forum de 2012 pour la coopération en matière de développement, le premier colloque de haut niveau a eu lieu en mai au Mali. L'UIP a contribué sur le fond à son ordre du jour et facilité la participation des parlementaires – l'un des principaux groupes intéressés. Le deuxième colloque, à la mi-octobre au Luxembourg, s'est penché sur le rôle catalyseur de l'aide. Ces deux réunions ont mis en valeur la dimension parlementaire du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, tenu à Busan, en République de Corée, où un forum parlementaire d'une journée a aussi été organisé en novembre 2011.

24. Intitulée « Vers le relèvement économique : repenser le développement et réformer la gouvernance mondiale », la réunion de 2010 avec les parlementaires à l'Organisation des Nations Unies a eu lieu en décembre 2010. Près de 160 parlementaires ainsi que des fonctionnaires de l'ONU, des ambassadeurs et des experts de la société civile y ont assisté pour examiner des aspects des déséquilibres structurels de l'économie mondiale, de la réforme du système financier international, du réexamen du développement durable dans le cadre mondial actuel

et des relations entre les Nations Unies et le G-20 dans la gouvernance économique mondiale.

25. Le 28 juin 2011, à la cinquante-troisième session exécutive du Conseil du commerce et du développement, organe directeur de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), les participants ont décidé d'aligner les modalités de la coopération de la CNUCED avec l'UIP sur les pratiques de l'Assemblée générale, octroyant ainsi à l'UIP le statut d'observateur.

26. À propos des seizième et dix-septième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues à Cancún, au Mexique, et à Durban, en Afrique du Sud. L'UIP a tenu des réunions parlementaires organisées avec les Parlements mexicain et sud-africain. Le bureau du PNUD au Mexique a coopéré étroitement avec l'UIP pour préparer la réunion de Cancún. Dans les deux cas, une déclaration parlementaire a été adressée aux rencontres principales.

27. En mars 2011, la session annuelle de 2011 de la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a eu lieu à Genève et, pour la toute première fois, à l'OMC même où elle a été organisée avec son appui. Outil inégalé pour l'examen parlementaire des politiques commerciales internationales, la Conférence est un effort commun de l'UIP et du Parlement européen qui donne une dimension parlementaire de facto à l'OMC.

28. Dans le cadre du forum public de l'OMC tenu du 19 au 21 septembre 2011 à Genève, l'UIP et le Parlement européen ont organisé une réunion-débat intitulée « Le commerce des ressources naturelles : un fléau ou un bienfait? La perspective parlementaire ». Cette rencontre a appelé l'attention sur les aspects politiques, économiques et écologiques de l'exploitation et du commerce des ressources naturelles qui sont l'un des piliers de l'économie mondiale. Ses conclusions sont allées dans le sens d'une plus grande participation parlementaire aux négociations commerciales internationales que dirige l'OMC.

29. En juin 2011, un exposé parlementaire a été organisé au Siège par ONUSIDA à l'occasion de la Réunion de haut niveau consacrée à un examen approfondi des progrès accomplis dans la réalisation de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida et de la Déclaration politique sur le VIH/sida. Environ 80 parlementaires ont participé au débat, axé sur les lois discriminatoires qui gênent l'accès complet des personnes les plus menacées par la maladie à la prévention et au traitement. Le document final de la Réunion a reconnu le rôle important joué par les parlements pour établir le cadre législatif d'une riposte efficace au VIH/sida^a.

30. L'UIP s'est jointe au Groupe consultatif international, dirigé par ONUSIDA, sur l'accès universel, qui dégagera une vision mondiale des conclusions nationales et régionales émanant du processus d'examen sur cet accès (2010-2011) et produira une « déclaration directionnelle » reflétant les priorités mondiales reconnues et traçant la voie à suivre jusqu'à 2015 pour généraliser des ripostes nationales complètes au sida afin de réaliser l'accès universel des malades du VIH à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien.

31. Lors des assemblées de l'UIP, ONUSIDA a appuyé des manifestations parallèles pour sensibiliser les parlementaires au rôle des parlements face à la

^a A/65/L.77.

maladie. ONUSIDA et le PNUD ont aussi contribué au groupe consultatif de l'UIP sur le VIH/sida. Un accord de financement du programme a été conclu avec ONUSIDA s'agissant des activités relatives au VIH, dont la publication d'une série de documents pour les parlementaires relatifs au VIH et au sida (« Briefs for parliamentarians on HIV and AIDS »).

32. L'UIP a continué d'appuyer les consultations de la Commission mondiale sur le VIH et le droit en veillant au concours des parlementaires des diverses régions. Le rapport de la Commission contient nombre de leurs contributions.

33. En octobre 2010, l'UIP et l'UNICEF ont tenu à Windhoek un atelier régional sur les enfants et le sida : la protection sociale et le rôle des parlements, où les participants ont étudié la nécessité d'établir des mécanismes parlementaires et de faire fond sur les pratiques optimales pour mettre au point une réponse globale aux besoins des enfants affectés par la maladie.

34. Dans le cadre de la campagne mondiale pour atteindre les objectifs de santé du Millénaire et à l'appui de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants lancée par le Secrétaire général, l'UIP a annoncé en juillet 2011 son adhésion à cette stratégie, ce qui supposera la recherche d'un appui pour elle dans les milieux parlementaires mondiaux ainsi que la fourniture aux parlements d'une assistance ciblée afin de renforcer leurs fonctions de législation et de contrôle dans le domaine de la santé infantile et maternelle. Tel a été le cas au Kenya et en Ouganda, où des séminaires-retraites pour parlementaires ont été organisés en décembre 2011.

35. Auparavant cette année-là, dans les coulisses de sa cent vingt-quatrième assemblée à Panama, l'UIP et avec le concours de la campagne « Chaque femme, chaque enfant » et du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, l'UIP a organisé une table ronde : Les parlementaires prennent la tête de l'action pour la santé maternelle, néonatale et infantile. Les participants ont souligné ce que les parlements devaient faire dans les domaines de la réforme législative, des budgets et du suivi, de la mobilisation et du contrôle, en soulignant les questions et les problèmes à régler afin de promouvoir fructueusement la santé des femmes et des enfants.

IV. Paix et sécurité internationales

36. Avec le concours du Président de l'Assemblée générale, un exposé parlementaire a été fait en septembre 2011 sur le grand thème du débat d'ouverture de l'Assemblée : « Le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Il s'adressait aux parlementaires participant au débat d'ouverture de l'Assemblée, qui a également donné lieu à des débats thématiques sur les maladies non transmissibles, la sécurité de l'énergie nucléaire, la désertification et le racisme.

37. La Commission de consolidation de la paix a continué de dialoguer avec l'UIP et les parlements des pays qu'elle a à son ordre du jour, notamment la République centrafricaine, le Burundi et la Sierra Leone. D'après l'évaluation des besoins menés par les parlements respectifs, une série de projets d'assistance technique et d'édification des capacités ont été entrepris tandis que d'autres attendent un financement.

38. Se fondant sur sa résolution de 2009 (Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires : le rôle des parlements), l'UIP a poursuivi ses efforts à l'appui du plan en cinq points du Secrétaire général pour un monde dénucléarisé par une série de tables rondes et de réunions-débats dans le contexte de ses assemblées annuelles ainsi que par la publication en 2012 d'un manuel des parlementaires sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires (Handbook for parliamentarians on nuclear disarmament and non-proliferation).

39. Au début de 2012, des consultations ont été amorcées entre l'UIP et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme afin de mettre au point des initiatives communes visant à renforcer les moyens juridiques et institutionnels des États Membres face aux activités terroristes.
